

ADAL | Organisme de certification

QUALIMARINE®, LA CERTIFICATION N°1 DES TRAITEMENTS ANTICORROSION DE L'ALUMINIUM

Qualimarine®, un certificat qui garantit la qualité anticorrosion des aluminiums laqués

Pour toutes activités, notamment l'architecture et le bâtiment

Un organisme certificateur agréé par le COFRAC. L'assurance d'une qualité supérieure. 45 millions m² certifiés en France en 2021

Créée en 2001 (après quatre années de R&D) pour mettre fin à la corrosion filiforme des ouvrages en aluminium laqués, en particulier les menuiseries confrontées à des environnements exposés (littoraux, zones industrielles ou urbaines, etc.), "la certification Qualimarine® est assurément la solution la plus complète du marché", rappelle Mélanie Grammaticopoulos, déléguée générale de l'ADAL.

En France, c'est en effet l'ADAL (Association pour le développement de l'aluminium anodisé ou laqué), organisme certificateur sans but lucratif fondé en 1965, qui délivre le certificat Qualimarine® selon la norme ISO/CEI 17065 (accréditation n° 5-0008 portée sur www.cofrac.fr). En élaborant des documents techniques et en finançant des programmes d'études et de recherche, l'ADAL a pour objet de préserver, valoriser et promouvoir la qualité des traitements de surface de l'aluminium tels que le thermolaquage.

DES PERFORMANCES EXCEPTIONNELLES

La corrosion de l'aluminium peut survenir lorsque l'alliage et/ou le traitement choisis ne sont pas compatibles avec une application donnée. Pour une utilisation structurale (profilés et tôles pour le bâtiment, essentiellement), la résistance mécanique des pièces est assurée par l'addition d'éléments



[1] Chaîne de traitement de surface (Multilaque). [2] Contrôle des process (HBS France Courmoules).

chimiques dans le métal. "Sans régulation et sans un traitement adapté, certains de ces éléments pourraient perturber la tenue à la corrosion et la durabilité esthétique des ouvrages laqués", souligne Mélanie Grammaticopoulos.

DES AUDITS FRÉQUENTS ET INOPINÉS

Via des "audits fréquents et inopinés", chaque étape de la chaîne qualité Qualimarine® est contrôlée par un organisme indépendant, spécialiste de l'ingénierie des matériaux et des ouvrages. Les auditeurs sont particulièrement vigilants sur le respect de l'utilisation d'alliages affichant d'excellentes performances et dont la surface métallique est "débarrassée" des éléments perturbateurs grâce à un traitement chimique renforcé.

RÉDUCTION DE L'IMPACT CARBONE

Depuis plus de deux décennies, la certification Qualimarine® est en phase avec les besoins du marché. "Aujourd'hui, grâce à la durabilité de l'aluminium et aux exigences imposées par la certification, les applicateurs certifiés jouent pleinement leur rôle dans la transition bas carbone de la filière du bâtiment", précise Mélanie Grammaticopoulos. En effet, l'aluminium, véritable métal 'vert' en raison de sa durabilité et

surtout de sa recyclabilité infinie, ne perd ni de sa masse ni de ses propriétés après seconde fusion. "Laqué sous certificat Qualimarine®, ses qualités de résistance et d'aspect attendues en architecture sont conservées." ■

Qualimarine® : la qualité, sinon rien

Déployée par l'ADAL (Association pour le développement de l'aluminium anodisé ou laqué), Qualimarine® se positionne comme "le certificat de qualité n°1 sur le marché des produits en aluminium pour l'architecture et le bâtiment", indique Mélanie Grammaticopoulos, déléguée générale de l'ADAL. Cet organisme a en effet certifié, en 2021, près de 45 millions de m² laqués en France, sans compter les volumes produits au-delà des frontières. "Trop d'ouvrages sont encore mis en couleur sans protection efficace, déplore-t-elle. Charge aux prescripteurs d'exiger une qualité de protection supérieure, Qualimarine® en l'occurrence!"

CONTACT

Mélanie GRAMMATICOPOULOS
17 rue de l'Amiral Hamelin
75116 Paris
Tél. 01 45 05 70 80
contact@adal-aluminium.fr
www.adal-aluminium.fr



Cabine de poudrage (Cetal).